



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FÉVRIER 2017



→  

Fin février 2017, le nombre d'intérimaires s'établit à 736 400.

L'EMPLOI INTÉRIMAIRE AUGMENTE DE 0,7% SUR UN MOIS ET DE

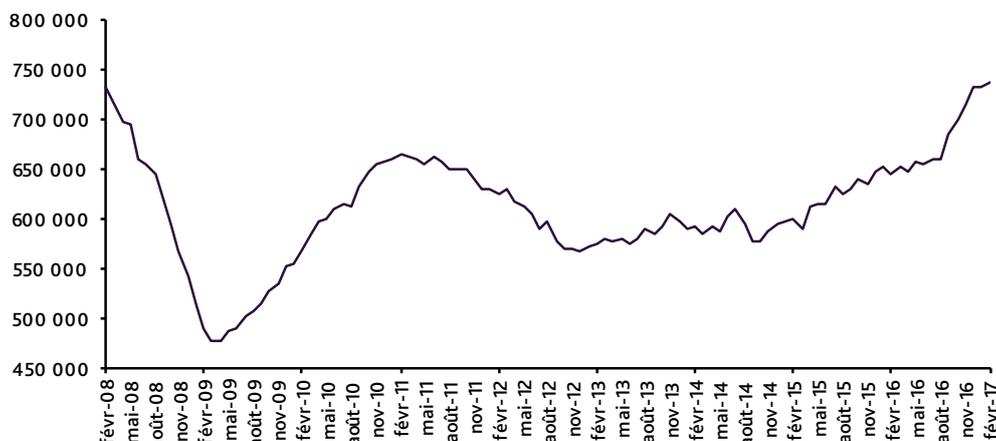
14,3%

PAR RAPPORT À FÉVRIER 2016.

Fin février 2017, le nombre d'intérimaires augmente de +0,7% par rapport à janvier 2017 et progresse de 14,3% en un an¹.

Fin février 2017, le nombre d'intérimaires s'établit à 736 400, en valeur corrigée des variations saisonnières. Il connaît une hausse de 0,7% par rapport à fin janvier (+4 800). En an, l'intérim augmente de 14,3% (+92 100 de fin février 2016 à fin février 2017 [cf. Graphique1]).

Graphique 1
L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FIN DE MOIS (DONNÉES CVS)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

1. Avertissement : Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. [Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html?>] Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Résultats détaillés en février 2017

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 16,8% de l'emploi salarié total, mais emploie 44,2% des intérimaires. La construction représente 18,4% intérimaire contre 7,5% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,6% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,9% des intérimaires [cf. [Tableau 2 en annexe](#)].

À fin février, le taux de recours à l'intérim² est de 8,9% dans l'industrie, de 8,4% dans la construction et de 1,9% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,7%.

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En février, les effectifs intérimaires augmentent dans la construction (+4,0%) et l'industrie (+0,5%). En revanche, les effectifs baissent dans le tertiaire (-0,7%) [cf. [Tableau 1](#)].

Tableau 1

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTÉRIMAIRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Évolution mensuelle CVS	Évolution trimestrielle CVS	Évolution annuelle CVS
Industrie		1 440	0,5%	2,2%	11,6%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	350	1,7%	2,8%	5,3%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 280	2,2%	5,3%	20,0%
	Fabrication d'autres produits industriels	640	0,4%	5,4%	12,0%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	440	1,1%	-4,4%	14,2%
	Fabrication de matériels de transport	-1 290	-2,5%	6,5%	15,4%
Construction		5 400	4,0%	5,3%	20,0%
Tertiaire		- 1 970	-0,7%	2,5%	14,7%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	440	0,6%	5,4%	12,0%
	Transports et entreposage	550	0,6%	-4,4%	14,2%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-3 380	-5,5%	6,5%	15,4%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	-680	-4,0%	7,8%	10,8%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (+2,2%) et dans les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (+1,7%). Ils sont suivis par ceux de la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines » (+1,1%) ainsi que ceux de la « fabrication d'autres produits industriels » (+0,4%). En revanche, les effectifs de la « fabrication de matériels de transport » baissent (-2,5%).

Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent dans les « transports et l'entreposage » et le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (+0,6% chacun). Les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » ainsi que les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » s'affichent à la baisse (respectivement -5,5% et -4,0%).

2. Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin décembre 2016 (dernier point disponible).

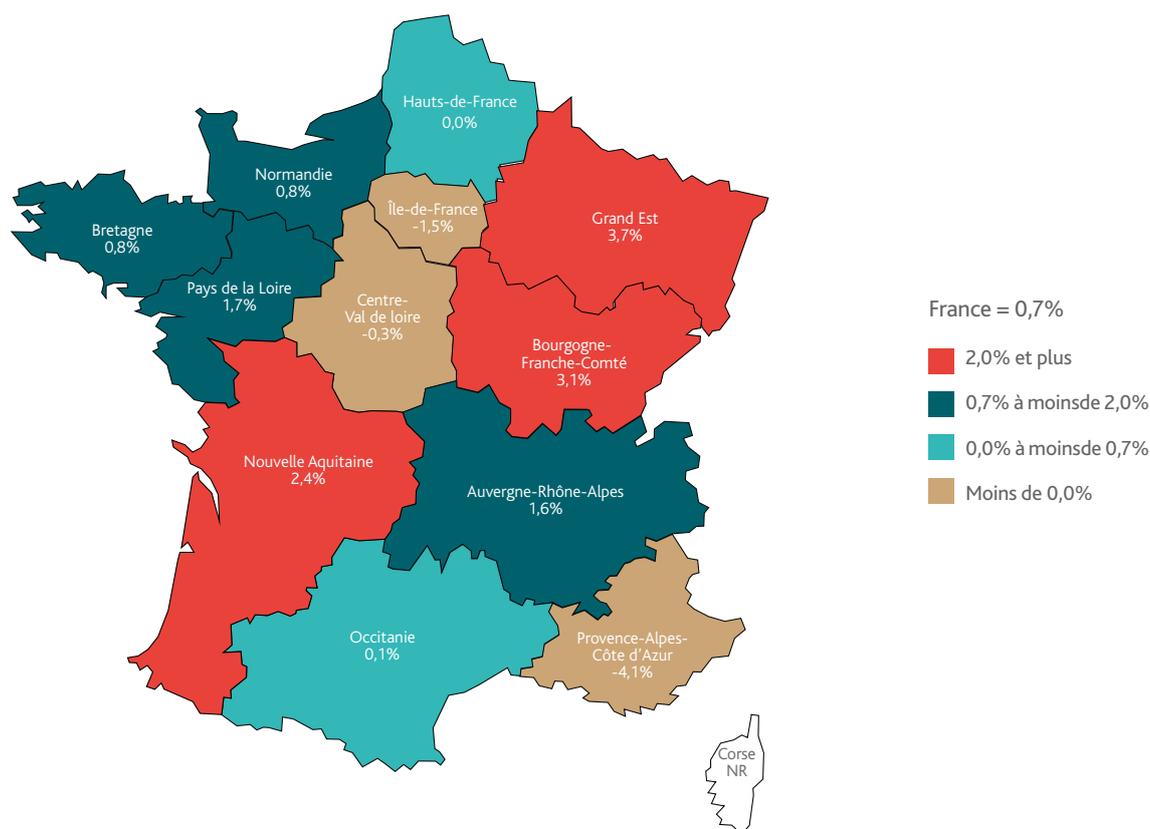
Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,4% et 2,6%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (5,5%), Centre-Val de Loire (5,3%), Normandie (5,0%) et Bretagne (4,8%) [cf. [Tableau 3 en annexe](#)].

En février par rapport à janvier, l'emploi intérimaire progresse dans 9 régions. La région Grand Est enregistre la plus forte hausse (+3,7%). Elle est suivie par la Bourgogne-Franche-Comté et la Nouvelle Aquitaine (respectivement 3,1% et 2,4%) [cf. [Carte 1](#)].

Carte 1

ÉVOLUTION MENSUELLE (CVS) FÉVRIER 2017/JANVIER 2017

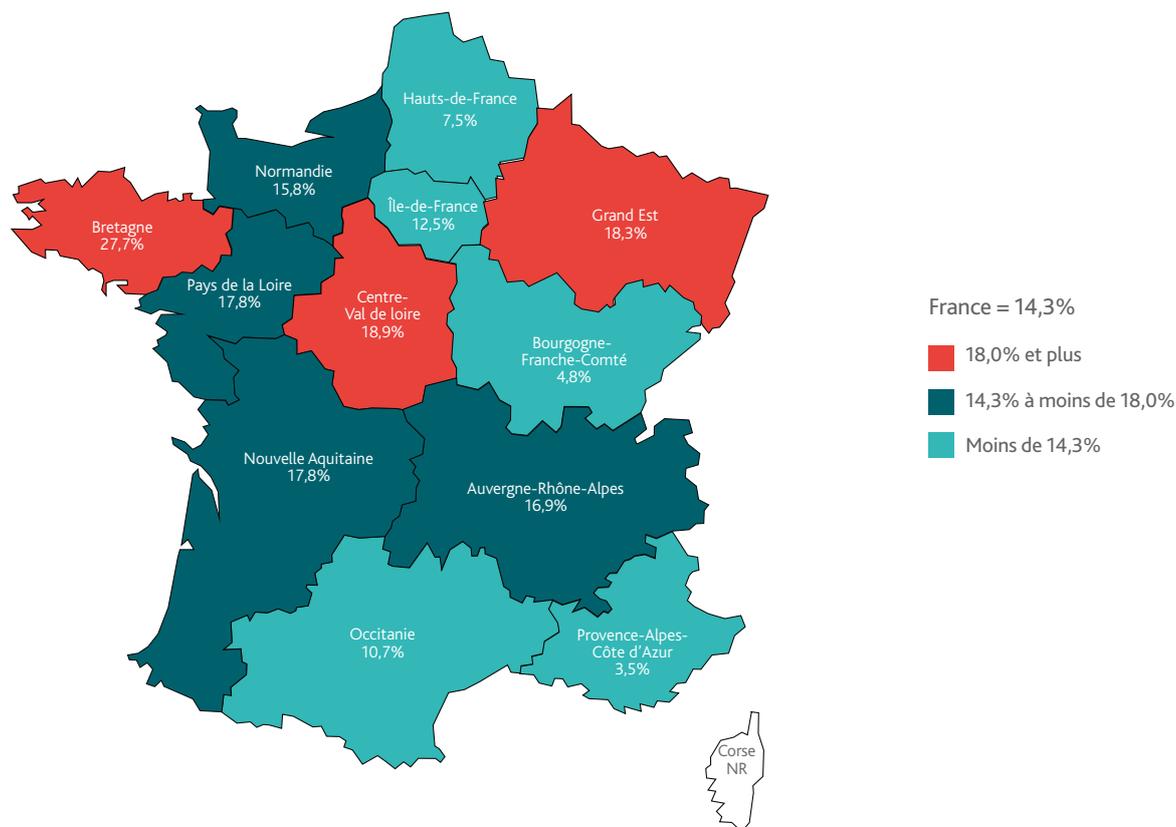


Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans toutes les régions. La hausse la plus marquée concerne la région Bretagne (+27,7%) [cf. [Carte 2](#)].

Carte 2

ÉVOLUTION ANNUELLE (CVS) FÉVRIER 2017/FÉVRIER 2016



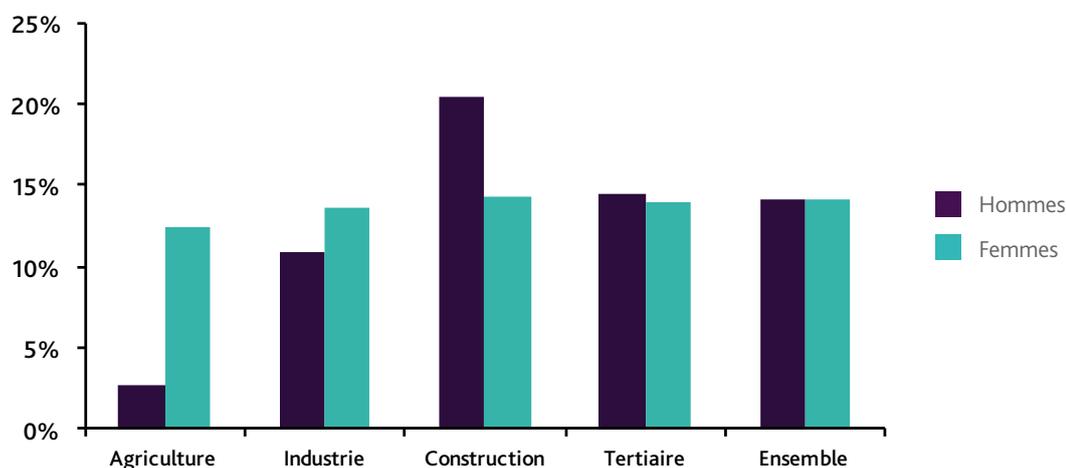
Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine

Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (73,2%). Par rapport à fin février 2016, leur part est stable. Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent autant pour les femmes que pour les hommes (+14,1% chacun). Dans l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les femmes que pour les hommes (13,7% pour les femmes contre 10,9% pour les hommes). A l'inverse, les effectifs masculins augmentent plus vite que ceux de leurs homologues féminins dans la construction : respectivement 20,4% pour les hommes contre 14,3% pour les femmes [cf. Graphique 2]. De même le tertiaire voit ses effectifs masculins augmenter plus vite que ceux de leurs homologues féminins (+14,5% pour les hommes contre +13,9% pour les femmes).

Graphique 2

ÉVOLUTION ANNUELLE PAR SEXE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %, DONNÉES BRUTES)



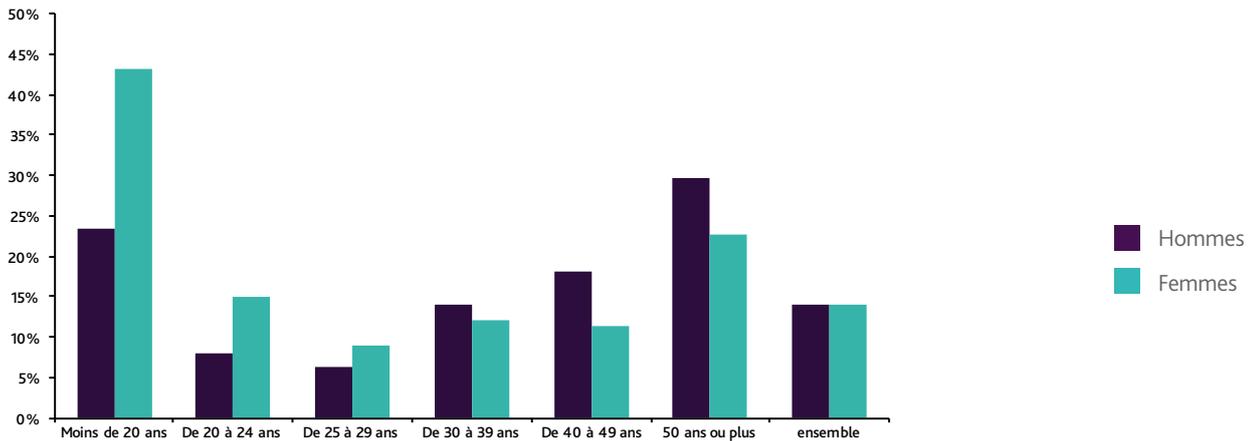
Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 41,6% d'entre eux ont moins de 30 ans en février 2017 [cf. Tableau 4 en annexe]. Par rapport à fin février 2016, les intérimaires de 20 à 24 ans, ceux de 25 à 29 ans et ceux de 30 à 39 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,8 point, -1,2 point et -0,1 point). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment celle des 50 ans ou plus (+1,3 point) [cf. Graphique 3].

Graphique 3

ÉVOLUTION ANNUELLE PAR ÂGE SELON LE SEXE DE L'INTÉRIMAIRE (EN %, DONNÉES BRUTES)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Évolution par catégorie socioprofessionnelle

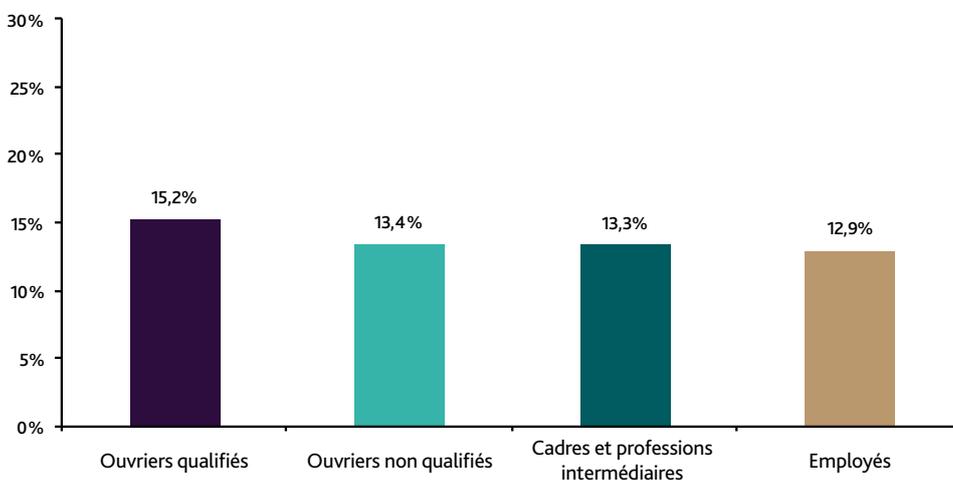
Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 41,1% sont des ouvriers qualifiés et 36,1% des ouvriers non qualifiés [cf. Tableau 5 en annexe].

Sur un an par rapport à fin février 2016, les parts des employés, des cadres et professions intermédiaires et des ouvriers non qualifiés baissent (respectivement -0,1 point, -0,1 point et -0,2 point). Seuls, les ouvriers qualifiés voient leur part augmenter (+0,4 point).

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +15,2% pour les ouvriers qualifiés, +13,4% pour les ouvriers non qualifiés, +13,3% pour les cadres et professions intermédiaires et +12,9% pour les employés [cf. Graphique 4].

Graphique 4

ÉVOLUTION ANNUELLE SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN %)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Annexe

Tableau 2

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉrimAIRE SELON LES SECTEURS (DONNÉES BRUTES)

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,4
Industrie	44,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,8
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,6
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,7
Fabrication de matériels de transport	7,5
Fabrication d'autres produits industriels	20,5
Construction	18,4
Tertiaire	36,9
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,3
Transports et entreposage	11,6
Hébergement et restauration	1,5
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,7
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,9
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,5
Autres activités de services	1,1
TOTAL	100,0

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Tableau 3

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE SELON LES RÉGIONS (DONNÉES BRUTES)

RÉGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/12/16 (en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,8	12,5	4,1
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	4,7	3,8	4,6
BRETAGNE	5,9	4,5	4,8
CENTRE-VAL DE LOIRE	5,0	3,6	5,3
CORSE	0,0	0,5	NR
GRAND EST	9,1	7,7	4,4
HAUTS-DE-FRANCE	9,4	8,0	4,4
ÎLE-DE-FRANCE	17,0	25,8	2,4
NORMANDIE	6,1	4,6	5,0
NOUVELLE AQUITAINE	8,3	8,0	3,9
OCCITANIE	6,8	7,7	3,3
PAYS DE LA LOIRE	8,5	5,8	5,5
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,2	7,5	2,6
TOTAL	100,0	100,0	3,7

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin décembre 2016

Tableau 4

RÉPARTITION SELON L'ÂGE (DONNÉES BRUTES)

Âge	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,9%	3,8%	3,9%
De 20 à 24 ans	19,7%	20,4%	19,9%
De 25 à 29 ans	17,5%	18,5%	17,8%
De 30 à 39 ans	27,4%	24,9%	26,7%
De 40 à 49 ans	19,5%	19,9%	19,6%
50 ans ou plus	12,0%	12,6%	12,1%

Tableau 5

RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (DONNÉES BRUTES)

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,0%	17,3%	10,5%
Employés	5,3%	31,2%	12,2%
Ouvriers qualifiés	50,1%	16,7%	41,1%
Ouvriers non qualifiés	36,6%	34,8%	36,1%

Tableau 6

RÉPARTITION SELON LES 4 GRANDS SECTEURS (DONNÉES BRUTES)

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture	0,4%	0,6%	0,4%
Industrie	43,7%	45,6%	44,2%
Construction	23,8%	3,6%	18,4%
Tertiaire	32,1%	50,3%	36,9%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France métropolitaine.

Sources et définitions

LE SYSTÈME D'INFORMATION SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Déclaration Mensuelle de Mission (DMM) » et les Relevés Mensuels de Mission source « Déclaration sociale nominative (DSN) » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. La Déclaration sociale nominative (DSN) se substitue progressivement aux DMM, et sera généralisée en 2017. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de DMM ou de DSN pour les ETT ayant déjà adopté ce mode déclaratif, et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : Dares).

LES CONCEPTS D'EMPLOI INTÉRIMAIRE ET EXPLOITATION STATISTIQUE

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois³, et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

CONVERGENCE DES STATISTIQUES D'ÉVOLUTION D'EMPLOI INTÉRIMAIRE PUBLIÉES PAR PÔLE EMPLOI ET PAR LA DARES

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

CALCUL DES ÉVOLUTIONS

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les données sont disponibles sur : pole-emploi.org

3. Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

